

Franz entreprirent la *fabrication de pâtes et de chocolaterie*. Dans ce dessein ils acquirent en 1868 le cavalier Jost, qui servait de caserne depuis 1864. (2) Les vermicelles, macaronis, nouilles et pâtes d'Italie sortaient de 4 presses ayant une capacité de production d'une tonne par jour. La production annuelle n'atteignait pourtant que 100 tonnes. Pour la fabrication des chocolats les frères Hastert utilisaient 2 mélangeurs et 2 broyeurs pour produire 200 kilos par jour. L'établissement écoulait ses produits en Alsace-Lorraine, en Allemagne et en Hollande. (3) La fabrique de pâtes d'Italie fonctionna jusqu'en 1888 « à l'aide d'une machine à vapeur de la force de 5 chevaux ». (4)



Sur le cavalier Jost, Pierre Hastert s'était fait construire une habitation où sont nés tous ses enfants. Il fit également bâtir sur le terrain adjacent, côté Nord, trois maisons dont celle du coin sera occupée par l'armurier Housse. Aujourd'hui elles sont incorporées (après transformations) dans le bloc de la Banque Générale sis Avenue Monterey.

Ce que nos parents, enfants, avaient tant apprécié comme glissade, le « Hastesch Dégelchen » (5), faisait partie de l'ancien magasin à poudre, contigu au cavalier Jost et démolé en 1890. Sur cet emplacement se trouvent les maisons vers la rue Notre-Dame.

Pour la ville de Luxembourg le mot *Electricité* est intimement lié à celui de Pierre Hastert. En effet, c'est lui qui, à la date du 5.11.1887, sollicite l'autorisation d'installer toujours dans l'ancien Cavalier Jost une usine électrique avec le monopole pour la distribution du courant. Le 14 janvier suivant la Municipalité accorda à Hastert « le droit provisoire, mais révoicable à tout moment et excluant tout monopole, d'établir sur le terrain de la ville des conduites en vue de l'éclairage privé à l'électricité ». Hastert se dégoûta-t-il de l'affaire ou bien — ce qui est plus probable — n'était-il, dès le début, qu'homme de paille, en tout cas il rétrocéda sa concession à la Nederlandsche Maatschappij for Electriciteit en Metallurgie, par contrats des 7.7.1888 et 31.12.1889.